

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
Le Garric - 12260 FOISSAC  
Département de l'Aveyron

---

## DÉLIBÉRATION

Séance du 13 Avril 2026

Date de convocation : 06 Avril 2026

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 26

Absent(s) : 2

Procuration : 2

Vote exprimés : 28

---

L'an deux mil vingt-six, le treize du mois d'Avril à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de Foissac, sous la présidence de la doyenne d'Âge, Mme ROQUES Huguette.

**Délégués présents** : Mme DOUCET Marie-José, Mme MEDAL Melodie, M VILLE Yves, Mme DEDEWANOU Myriam, ISSALIS Sebastien, DESTRUEL Emmanuel, REBELO Gabriel, BOUCHETOU Catherine, GRATUZE Gerard, DELANGE Olivier, LABIT Philippe, POUZOULET LIGUE Didier, BOUISSAC Guillaume, PAYROT Isabelle, GRATUZE Christine, BOYER Aurélien, LASCHON Isabelle, MAZARS Jeremie, COLONGES Gerard, CINQ Marc, FRANCOUAL Francis, HESSE Jean-Yves, ROQUES Huguette, REVEL Pascal, BESSOU Claude et FILHOL Jean-Francois.

**Absent(s) excusé (s)** : VERNET Claude, et MARTINS Norbert

**Absent(s) non excusé(s)** : Néant

**Maires présents** : Néant

**Procurations** : VERNET Claude donne pouvoir à Mme DOUCET Marie-José, et GRANSAGNE Benoit donne pouvoir à BOYER Aurélien

---

**Objet** : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE, INSTALLATION DES CONSEILLERS, DESIGNATION DES SCRUTATEURS ET APPEL A CANDIDATURE AU POSTE DE PRESIDENT DU SIE DE FOISSAC

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- **L. 5211-7** : Relatif à la composition des organes délibérants des syndicats et à la désignation des délégués par les conseils municipaux.
- **L. 5211-6** : Précisant que les mandats des délégués expirent lors du renouvellement des conseils municipaux.
- **L. 5211-1 et L. 2121-7** : Relatifs à la convocation des membres et au quorum nécessaire pour la validité des délibérations.
- **L. 2122-8** : Concernant la présidence de séance par le doyen d'âge lors de l'élection du maire (applicable par analogie aux présidents de SIVOM).

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**  
*Département de l'Aveyron*

- **L. 2121-15** : Relatif à la désignation d'un secrétaire de séance.
- **L. 2122-4 et L. 2122-7** : Précisant les modalités de l'élection du Président et des Vice-Présidents (scrutin secret, majorité absolue/relative).
- **L. 1111-1-1** : Imposant la lecture de la **Charte de l'élu local** lors de la première réunion de l'organe délibérant.
- **L. 5211-12** : Limitant le nombre de Vice-Présidents à 30 % de l'effectif de l'organe délibérant.

La séance a été ouverte sous la présidence de, Mme ROQUES Huguette, doyenne d'âge du conseil syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Foissac, qui, après désignation « du plus jeune des membres présents » en tant que secrétaire de séance propose la candidature de M BOUISSAC Guillaume, approuvé à l'unanimité des présents, et après l'appel nominal des délégués de chaque commune membre, a déclaré installer ces délégués dans leurs fonctions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, sont déclarés installés en qualité de conseillers syndicaux du SIEF :

COMMUNE	NOMS	PRENOMS
AMBEYRAC	DOUCET	Marie-José
	VERNHET	Claude
BALAGUIER D'OLT	LAROCHE	Helle
	MEDAL	Melodie
CAUSSE ET DIEGE	DEDEWANOU	Myriam
	ISSALIS	Sebastien
FOISSAC	DESTRUEL	Emmanuel
	REBELO	Gabriel
LA CAPELLE BALAGUIER	BOUCHETOU	Catherine
	GRATUZE	Gerard
MONTSALES	DELANGÉ	Olivier
	LABIT	Philippe
NAUSSAC	POUZOLET LIGUE	Didier
	BOUISSAC	Guillaume
OLS ET RINHODES	PAYROT	Isabelle
	GRATUZE	Christine
PEYRUSSE LE ROC	MARTINS	Norbert
	BOYER	Aurélien
SAINTE CROIX	LASCHON	Isabelle
	MAZARS	Jeremie
SALLES COURBATIES	COLONGES	Gerard
	CINQ	Marc
SALVAGNAC CAJARC	FRANCOUAL	Francis
	HESSE	Jean-Yves
SAUJAC	ROQUES	Huguette
	REVEL	Pascal
VILLENEUVE	BESSOU	Claude

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**  
*Département de l'Aveyron*

FILHOL

Jean-Francois

Elle procède à la lecture à haute voix de la charte de l'élu local.

Elle procède à l'appel de deux scrutateurs pour le dépouillement des votes de la séance.

Sont candidats :

Mme DOUCET Marie-José,  
Et  
M VILLE Yves,

Elle procède à l'appel des candidats au poste de Président du SIE de FOISSAC.

Se présente :

M DESTRUEL Emmanuel  
Et  
M POUZOULET-LIGUE Didier.

Fait et délibéré à Foissac, les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,  
La Doyenne d'Âge,



Le secrétaire de séance



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC  
Le Garric - 12260 FOISSAC  
Département de l'Aveyron

---

## DÉLIBÉRATION

Séance du 13 Avril 2026

Date de convocation : 06 Avril 2026

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 26

Absent(s) : 2

Procuration : 2

Vote exprimés : 28

---

L'an deux mil vingt-six, le treize du mois d'Avril à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de  
Foissac, sous la présidence de la doyenne d'Âge, Mme ROQUES Huguette.

**Délégués présents** : Mme DOUCET Marie-José, Mme MEDAL Melodie, M VILLE Yves, Mme  
DEDEWANOU Myriam, ISSALIS Sebastien, DESTRUEL Emmanuel, REBELO Gabriel,  
BOUCHETOU Catherine, GRATUZE Gerard, DELANGE Olivier, LABIT Philippe,  
POUZOLET LIGUE Didier, BOUISSAC Guillaume, PAYROT Isabelle, GRATUZE Christine,  
BOYER Aurélien, LASCHON Isabelle, MAZARS Jeremie, COLONGES Gerard, CINQ Marc,  
FRANCOUAL Francis, HESSE Jean-Yves, ROQUES Huguette, REVEL Pascal, BESSOU  
Claude et FILHOL Jean-Francois.

**Absent(s) excusé (s)** : VERNET Claude, et MARTINS Norbert

**Absent(s) non excusé(s)** : Néant

**Maires présents** : Néant

**Procurations** : VERNET Claude donne pouvoir à Mme DOUCET Marie-José, et  
GRANSAGNE Benoit donne pouvoir à BOYER Aurélien

M BOUISSAC Guillaume a été nommé secrétaire de séance

---

**Objet** : ELECTION AU POSTE DE PRESIDENT DU SIE DE FOISSAC

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L. 5211-7 : Relatif à la composition des organes délibérants des syndicats et à la désignation des délégués par les conseils municipaux.
- L. 5211-6 : Précisant que les mandats des délégués expirent lors du renouvellement des conseils municipaux.
- L. 5211-1 et L. 2121-7 : Relatifs à la convocation des membres et au quorum nécessaire pour la validité des délibérations.
- L. 2122-8 : Concernant la présidence de séance par la doyenne d'âge lors de l'élection du maire (applicable par analogie aux présidents de SIVOM).
- L. 2121-15 : Relatif à la désignation d'un secrétaire de séance.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**  
*Département de l'Aveyron*

- **L. 2122-4 et L. 2122-7** : Précisant les modalités de l'élection du Président et des Vice-Présidents (scrutin secret, majorité absolue/relative).
- **L. 1111-1-1** : Imposant la lecture de la **Charte de l'élu local** lors de la première réunion de l'organe délibérant.
- **L. 5211-12** : Limitant le nombre de Vice-Présidents à 30 % de l'effectif de l'organe délibérant.
- **Vu la délibération 2026-008** Désignant le secrétaire de séance, l'installation des délégués, la désignation des scrutateurs, et les candidatures proposées,

La Présidente, doyenne d'âge, Mme ROQUES Huguette, du conseil syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Foissac, procède à l'appel par ordre alphabétique des votants.

**1<sup>er</sup> TOUR :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28  
 Nombre de blancs ou nuls : 0  
 Suffrages exprimés : 28

Ont obtenu lors du premier tour :

M DESTRUEL Emmanuel 14 Voies  
 M POUZOULET LIGUE Didier 14 Voies

**2<sup>o</sup> ou 2<sup>ème</sup> TOUR :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28  
 Nombre de blancs ou nuls : 0  
 Suffrages exprimés : 28

Ont obtenu lors du premier tour :

M DESTRUEL Emmanuel 13 Voies  
 M POUZOULET LIGUE Didier 15 Voies

M la présidente, au vu des éléments établis par les scrutateurs désignés, proclame les résultats de l'élection.

A l'issue des votes M POUZOULET LIGUE Didier ayant obtenu la majorité requise est élu président du SIE de Foissac. Il est immédiatement installé dans ses fonctions et prend la présidence de l'assemblée pour la suite de l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Foissac les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**  
*Département de l'Aveyron*

---

## DÉLIBÉRATION

Séance du 13 Avril 2026

Date de convocation : 06 Avril 2026

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 26

Absent(s) : 2

Procuration : 2

Vote exprimés : 28

---

L'an deux mil vingt-six, le treize du mois d'Avril à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de Foissac, sous la présidence de M Didier POUZOULET LIGUE.

**Délégués présents** : Mme DOUCET Marie-José, Mme MEDAL Melodie, M VILLE Yves, Mme DEDEWANOU Myriam, ISSALIS Sebastien, DESTRUEL Emmanuel, REBELO Gabriel, BOUCHETOU Catherine, GRATUZE Gerard, DELANGE Olivier, LABIT Philippe, POUZOULET LIGUE Didier, BOUISSAC Guillaume, PAYROT Isabelle, GRATUZE Christine, BOYER Aurélien, LASCHON Isabelle, MAZARS Jeremie, COLONGES Gerard, CINQ Marc, FRANCOUAL Francis, HESSE Jean-Yves, ROQUES Huguette, REVEL Pascal, BESSOU Claude et FILHOL Jean-Francois.

**Absent(s) excusé (s)** : VERNET Claude, et MARTINS Norbert

**Absent(s) non excusé(s)** : Néant

**Maires présents** : Néant

**Procurations** : VERNET Claude donne pouvoir à Mme DOUCET Marie-José, et GRANSAGNE Benoit donne pouvoir à BOYER Aurélien

M BOUISSAC Guillaume a été nommé secrétaire de séance

---

**Objet : Désignation du Nombre de Vice-Présidents et membres du bureau**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L. 5211-7 : Relatif à la composition des organes délibérants des syndicats et à la désignation des délégués par les conseils municipaux.
- L. 5211-6 : Précisant que les mandats des délégués expirent lors du renouvellement des conseils municipaux.
- L. 5211-1 et L. 2121-7 : Relatifs à la convocation des membres et au quorum nécessaire pour la validité des délibérations.
- L. 2122-4 et L. 2122-7 : Précisant les modalités de l'élection du Président et des Vice-Présidents (scrutin secret, majorité absolue/relative).
- L. 5211-12 : Limitant le nombre de Vice-Présidents à 30 % de l'effectif de l'organe délibérant.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**  
*Département de l'Aveyron*

---

- **Vu la délibération 2026-009** Validant l'élection du président du SIE de Foissac
- **Vu les statuts du SIE de Foissac** validé le 21 Février 2017,

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions de l'article .5211-10 du Code générale des Collectivités Territoriales, le nombre de vice-présidents est librement fixé par le Conseil Syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 30%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du conseil (soit 9 vice-présidents(e)s)

Le Président, M POUZOULET LIGUE Didier, du conseil syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Foissac, au vu des éléments, proposent d'établir le nombre de trois Vice-Président(e)s, pour siéger au SIE de Foissac et de fixer au nombre de 3 les membres du bureau comme indiqué dans le statut.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- DÉCIDE des fixer à trois le nombre de vice-président(e)s avec

27 Votes Pour

0 Votes Contre

1 Abstentions

- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Foissac les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.  
Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président  
M Didier POUZOULET LIGUE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**  
*Département de l'Aveyron*

---

## DÉLIBÉRATION

Séance du 13 Avril 2026

Date de convocation : 06 Avril 2026

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 26

Absent(s) : 2

Procuration : 2

Vote exprimés : 28

---

L'an deux mil vingt-six, le treize du mois d'Avril à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de Foissac, sous la présidence de M Didier POUZOULET LIGUE.

**Délégués présents** : Mme DOUCET Marie-José, Mme MEDAL Melodie, M VILLE Yves, Mme DEDEWANOU Myriam, ISSALIS Sebastien, DESTRUEL Emmanuel, REBELO Gabriel, BOUCHETOU Catherine, GRATUZE Gerard, DELANGE Olivier, LABIT Philippe, POUZOULET LIGUE Didier, BOUISSAC Guillaume, PAYROT Isabelle, GRATUZE Christine, BOYER Aurélien, LASCHON Isabelle, MAZARS Jeremie, COLONGES Gerard, CINQ Marc, FRANCOUAL Francis, HESSE Jean-Yves, ROQUES Huguette, REVEL Pascal, BESSOU Claude et FILHOL Jean-Francois.

**Absent(s) excusé(s)** : VERNET Claude, et MARTINS Norbert

**Absent(s) non excusé(s)** : Néant

**Maires présents** : Néant

**Procurations** : VERNET Claude donne pouvoir à Mme DOUCET Marie-José, et GRANSAGNE Benoit donne pouvoir à BOYER Aurélien

M BOUISSAC Guillaume a été nommé secrétaire de séance

---

**Objet : Elections des Vice-Président(e)s et des membres du bureau**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- **L. 5211-7** : Relatif à la composition des organes délibérants des syndicats et à la désignation des délégués par les conseils municipaux.
- **L. 5211-1 et L. 2121-7** : Relatifs à la convocation des membres et au quorum nécessaire pour la validité des délibérations.
- **L. 2122-4 et L. 2122-7** : Précisant les modalités de l'élection du Président et des Vice-Présidents (scrutin secret, majorité absolue/relative).
- **L. 5211-12** : Limitant le nombre de Vice-Présidents à 30 % de l'effectif de l'organe délibérant.
- **Vu la délibération 2026-009** validant l'élection du président du SIE de Foissac

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**  
*Département de l'Aveyron*

---

- **Vu les statuts du SIE de Foissac** validé le 21 Février 2017,
- **Vu la délibération 2026-10** fixant le nombre de Vice-Président et le nombre de membres du bureau

Le Président fait appel à candidature des différents postes par ordre décroissant et propose un vote au fur et à mesure des postes.

1. Se présente au poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président

M Emmanuel DESTRUEL

1<sup>er</sup> Tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
Nombre de blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	27

Ont obtenu lors du premier tour :

M Emmanuel DESTRUEL                      27 Voix

A l'issue des votes M Emmanuel DESTRUEL ayant obtenu la majorité requise est élu 1<sup>er</sup> Vice-président du SIE de Foissac. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

2. Se présente au poste de 2<sup>o</sup> ou 2<sup>ème</sup> Vice-Président

Mme Huguette ROQUES

1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	28
Nombre de blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	28

Ont obtenu lors du premier tour :

Mme Huguette ROQUES                      28 Voix

A l'issue des votes Mme Huguette ROQUES ayant obtenu la majorité requise est élue 2<sup>ème</sup> Vice-présidente du SIE de Foissac. Elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

3. Se présente au poste de 3<sup>ème</sup> Vice-Président

M FILHOL Jean-Francois

1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	28
Nombre de blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	28

Ont obtenu lors du premier tour :

M FILHOL Jean-Francois                      28 Voix

A l'issue des votes M FILHOL Jean-Francois ayant obtenu la majorité requise est élu 3<sup>ème</sup> Vice-président du SIE de Foissac. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**  
*Département de l'Aveyron*

---

M le président fait appel à candidature pour les membres du bureau en indiquant qu'il n'y a que 3 postes conformément aux statuts et propose un vote groupé sur papier libre.

4. Se présente au poste de membre du bureau

M Sébastien ISSALIS  
 Mme Isabelle PAYROT  
 M Gerard GRATUZE

1<sup>er</sup> Tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	28
Nombre de blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	28

Ont obtenu lors du premier tour :

M Sébastien ISSALIS	28 Voix
Mme Isabelle PAYROT	28 Voix
M Gerard GRATUZE	28 Voix

Ayant obtenu la majorité requise sont élu(e)s membres du SIE de Foissac, M Sébastien ISSALIS, Mme Isabelle PAYROT, et M Gerard GRATUZE.

Ils sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

A l'issu des divers scrutins, M le président indique que les délégations de signature accordée à chaque fonction seront actées par un arrêté individuel pour chacun avec ampliation à la DGFIP et la préfecture.

Fait et délibéré à Foissac les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.  
 Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président  
 M Didier POUZOULET LIGUE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**  
*Département de l'Aveyron*

---

## DÉLIBÉRATION

Séance du 13 Avril 2026

Date de convocation : 06 Avril 2026

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 26

Absent(s) : 2

Procuration : 2

Vote exprimés : 28

---

L'an deux mil vingt-six, le treize du mois d'Avril à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de Foissac, sous la présidence de M Didier POUZOULET LIGUE.

**Délégués présents** : Mme DOUCET Marie-José, Mme MEDAL Melodie, M VILLE Yves, Mme DEDEWANOU Myriam, ISSALIS Sebastien, DESTRUEL Emmanuel, REBELO Gabriel, BOUCHETOU Catherine, GRATUZE Gerard, DELANGE Olivier, LABIT Philippe, POUZOULET LIGUE Didier, BOUISSAC Guillaume, PAYROT Isabelle, GRATUZE Christine, BOYER Aurélien, LASCHON Isabelle, MAZARS Jeremie, COLONGES Gerard, CINQ Marc, FRANCOUAL Francis, HESSE Jean-Yves, ROQUES Huguette, REVEL Pascal, BESSOU Claude et FILHOL Jean-Francois.

**Absent(s) excusé (s)** : VERNET Claude, et MARTINS Norbert

**Absent(s) non excusé(s)** : Néant

**Maires présents** : Néant

**Procurations** : VERNET Claude donne pouvoir à Mme DOUCET Marie-José, et GRANSAGNE Benoit donne pouvoir à BOYER Aurélien

M BOUISSAC Guillaume a été nommé secrétaire de séance

---

**Objet** : ***Indemnités Président et Vice-président***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-12, L. 5211-13 et L. 2123-20 et suivants ;

**Vu** le budget de l'exercice 2026 ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Syndical de déterminer les indemnités de fonction versées au Président et aux Vice-présidents dans les limites des plafonds fixés par la loi ;

**Considérant** que le montant des indemnités est indexé sur la valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique (Indice 1027) ;

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**  
*Département de l'Aveyron*

---

M le président indique que le SIE de Foissac se situe dans la strate des 3500 à 10 000 habitants et que conformément à l'annexe 1 du montants plafonds des indemnités allouées aux élus locaux de 2026, il propose les indemnités suivantes :

Pour le président, l'indice en % de IB 1027 dont le taux maximum est de 16.93, d'appliquer le taux de 16.93% soit 695.91 € BRUT.

Pour les vice-présidents l'indice en % de IB 1027 dont le taux maximum est de 6.77, d'appliquer le taux de 6.77 % soit 278.28 € BRUT.

Après débat, le président demande à l'assemblée délibérante de se prononcer et indique que suivant la décision prise, le conseil devra délibérer pour une décision modificative au BP 2026 voté lors du prochain conseil.

Après débat, les membres présents votent avec :

28 Pour                      0 Contre                      0 Abstentions

Fait et délibéré à Foissac les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président,  
M Didier POUZOULET LIGUE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC  
Le Garric - 12260 FOISSAC  
Département de l'Aveyron

---

## DÉLIBÉRATION

Séance du 13 Avril 2026

Date de convocation : 06 Avril 2026

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 26

Absent(s) : 2

Procuration : 2

Vote exprimés : 28

---

L'an deux mil vingt-six, le treize du mois d'Avril à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de Foissac, sous la présidence de M Didier POUZOULET LIGUE.

**Délégués présents** : Mme DOUCET Marie-José, Mme MEDAL Melodie, M VILLE Yves, Mme DEDEWANOU Myriam, ISSALIS Sebastien, DESTRUEL Emmanuel, REBELO Gabriel, BOUCHETOU Catherine, GRATUZE Gerard, DELANGE Olivier, LABIT Philippe, POUZOULET LIGUE Didier, BOUISSAC Guillaume, PAYROT Isabelle, GRATUZE Christine, BOYER Aurélien, LASCHON Isabelle, MAZARS Jeremie, COLONGES Gerard, CINQ Marc, FRANCOUAL Francis, HESSE Jean-Yves, ROQUES Huguette, REVEL Pascal, BESSOU Claude et FILHOL Jean-Francois.

**Absent(s) excusé (s)** : VERNET Claude, et MARTINS Norbert

**Absent(s) non excusé(s)** : Néant

**Maires présents** : Néant

**Procurations** : VERNET Claude donne pouvoir à Mme DOUCET Marie-José, et GRANSAGNE Benoit donne pouvoir à BOYER Aurélien

M BOUISSAC Guillaume a été nommé secrétaire de séance

---

**Objet** : **DM 2026-002 : Annulation sur exercice Antérieur**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs aux dispositions budgétaires ;

Vu l'article L. 2322-1 du CGCT précisant que des modifications peuvent être apportées au budget une fois celui-ci voté ;

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2026 adopté par délibération en date du 16 février 2026

Vu la délibération 2026-007, portant décision modificative en date du 12 mars 2026,

M le président explique que considérant la nécessité d'ajuster les crédits pour régulariser de nouvelles factures de 2025 suite à un contentieux et divers défauts de facturations sur des erreurs de relèves, il convient d'augmenter les crédits pour l'annulation sur exercice antérieur.

Il indique les modalités de prise en charge de sa décision et indique qu'à ce jour il y a lieu d'opéré un mouvement de crédit pour faiblement budgétiser au BP 2026.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**  
*Département de l'Aveyron*

Au vu des nouvelles dispositions comptable de la M49 Développé, elle, il propose les mouvements budgétaires suivants :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 (ordre)		3 000,00	
D F 67 673	3 000,00		
D I 21 21561 32		3 000,00	
R I 021 021 OPFI (ordre)		3 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		3 000,00
	Réductions	3 000,00	3 000,00
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions	3 000,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	3 000,00
Solde Réductions	3 000,00
<b>Ouv. - Réd.</b>	

Après demande de débat, et sans questionnement, le président soumet cette proposition aux membres présents.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité les mouvements de crédits proposés.

Les votes sont répartis comme suit :

28 Pour                      0 Contre                      0 Abstention

Fait et délibéré à FOISSAC les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président  
M Didier **POUZOLET LIGUE**

